

(1)

(N° 26.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1914

**Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget
des Non-Valeurs et des Remboursements pour
l'exercice 1914.**

*(Voir les n^{os} 4, XVI, et 84, session de 1913-1914, de la Chambre
des Représentants ; — 19, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. LE CLEF, Président ; HANREZ, CAPPELLE, DE BAST,
le baron DE MÉVIUS, HALLET et le vicomte DESMAISIÈRES, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements est fixé à la somme de deux millions huit cent vingt-six mille francs. Il a été adopté à la Chambre par 89 voix contre 33 et 2 abstentions. Votre Commission vous en propose l'adoption par 4 voix et 3 abstentions.

Le Rapporteur,
V^{te} DESMAISIÈRES.

Le Président,
LOUIS LE CLEF.